

CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2014-2020

La Commission européenne délivre la présente Charte à : ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE

L'établissement s'engage à respecter les principes fondamentaux mentionnés ci-après :

- + Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.
- + Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).
- + N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

L'établissement s'engage également à :

- Lors de la participation à des actions de mobilité -

Avant la mobilité

- + Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties prenantes et ainsi permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- + Mettre en oeuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.
- + S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.
- + S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- + Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pendant la mobilité

- + Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.
- + Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.
- + Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.
- + Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Après la mobilité

- + Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.
- + Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.
- + Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.
- + S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

- Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale -

- + Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.
- + Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.
- + Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

- A des fins de visibilité -

- + Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.
- + Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

Au nom de l'établissement, je reconnais que l'application de la charte sera contrôlée et que la violation de tout principe ou engagement précité peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Muriel LEPAGE

Directrice de

L'École Supérieure d'Art

De Clermont Métropole



DECLARATION DE STRATEGIE EUROPEENNE

-

Depuis plusieurs années l'ESACM a diversifié les offres de mobilités en augmentant le nombre de ses partenaires : 16 actuellement. Ainsi le nombre d'étudiants en mobilité a cru : 2012-13 : 9 étudiants ESACM sont partis, 41,5 mois et 5 étudiants étrangers ont été accueillis, 36 mois, pour 2013-14 : il y a 12 projets de mobilité sortantes et actuellement 7 demandes entrantes, pour environ 90 étudiants concernés. La mobilité internationale de stage en entreprises (culturelles) se met en place : 2 demandes pour 2013-14, la nouvelle charte permettra de la financer et donc de l'augmenter.

Les partenaires sont choisis en respectant un certain équilibre géographique, tout en faisant une large place aux pays d'Europe de l'est et à un pays associé : la Turquie. Les nouvelles possibilités d'aides aux étudiants entrants des pays tiers permettront d'étendre les partenariats en Asie, Afrique et de faire vivre ceux d'Amérique du sud.

L'objectif de ces mobilités est de varier les expériences scolaires dans des établissements ayant des spécificités intéressantes pour nos étudiants. La diversité des destinations permet aussi des expériences humaines et culturelles qui viennent enrichir leur personnalité et leur travail (Turquie, Pérou, Bénin...). Les étudiants étrangers trouvent à l'ESACM une culture du projet personnel de l'étudiant propre à l'enseignement dans les écoles d'art qui se différencie en cela de l'enseignement universitaire. L'école réunit des moyens technologiques importants: imprimante grand format, studio vidéo, bientôt imprimante 3D,... ainsi que des ateliers permettant toutes les pratiques artistiques. Certains étudiants étrangers reviennent finir leur cursus universitaire à l'ESACM, ce phénomène étant accentué par la délivrance d'un Master en fin d'études depuis 2010. L'année de mobilité est traditionnellement l'année 4, 1ère année de Master, les étudiants sont autonomes et leur qualité assurée par la sélection à l'entrée en Master. La mobilité est aussi étendue à certains étudiants de S3, S4, S5 sur présentation et acceptation de projets personnels motivés en lien avec leur travail et leur niveau. La mobilité des personnels est encouragée. Les liens qu'elle permet de créer sont un bon moteur pour de futurs échanges ou collaborations. Tous ces échanges qu'ils soient d'étudiants comme de professeurs développent le sentiment d'appartenance européenne des étudiants et des personnels.

Depuis trois ans, l'ESACM a engagé un travail de recherche autour de la problématique « les espaces des paysages » qui nous a conduit à des invitations de chercheurs, des journées d'études, des colloques et des voyages de recherche. L'ESACM a mis en place un travail de trois années autour de la ville de Marfa (Texas, USA) qui est un lieu emblématique et historique de la recherche en art par la présence de la Fondation Chinati et de la fondation de Donald Judd au sein de la ville. En mars 2012 et mars 2013, une équipe d'étudiants de Master et de professeurs sont partis aux Etats-Unis pour travailler sur les questions des paysages déplacés dans ce territoire si particulier qu'est le désert. Lors des deux voyages de recherche le travail à Marfa s'est articulé avec la traversée d'une ville forte, en 2012 Houston et en 2013 Las Vegas. L'expérience de ces paysages urbains et désertiques contrastée ont chaque année donné lieu à des productions plastiques et théoriques de recherche sous la forme de films. Cette expérience va se poursuivre en 2014.

En parallèle, l'ESACM et certains de ses étudiants ont établi des liens avec des artistes de Cotonou (Bénin) lors d'un workshop en 2011-2012 et d'un voyage de recherche en 2012-2013. Ce voyage de recherche fait partie du travail que nous menons sur la question des paysages déplacés, une sorte d'« import/export » des formes et des paysages. Des projets de coopération de développement pourraient y être envisagés avec des institutions locales et certains de nos partenaires européens.

L'ESACM a mis en place une Coopérative de recherche qui, sur appels à projets internationaux, recrute chaque année quatre chercheurs associés et trois diplômés de l'école afin de travailler collectivement et individuellement à nos axes de recherche. Boursiers pour une année scolaire, leurs travaux irriguent la recherche de l'école comme les années de formations notamment par les travaux réalisés avec les étudiants de master dans le cadre de l'initiation à la recherche. Cet apport international de grande qualité met l'ESACM de plein pied dans le cadre du LMD.

Les étudiants sont avec cette coopérative, les colloques, les journées d'études et les voyages au cœur d'un dispositif de recherche de qualité et international. Le premier axe de recherche sur les espaces des paysages s'inscrit de pleinement dans des questions territoriales comme des problématiques conceptuelles. Les trois sujets de réflexion : le paysage comme expérience, le paysage comme forme politique et les paysages déplacés renvoient à de nombreux questionnements théoriques et plastiques contemporains. Le deuxième axe de recherche de l'école, les mondes du travail, fait dialoguer les questions liées au travail artistique et son apprentissage et le travail socio-économique. Cet axe de recherche est lié à la présence sur le territoire auvergnat des manufactures Michelin, à la fois multinationale et entreprise qui garde une forte résonance locale. L'école développe un partenariat avec cette entreprise qui nourrit notre réflexion pour cet axe de recherche.

La commission de la recherche et le Conseil Scientifique, Pédagogique et de la Vie Etudiante sont les instances qui permettent de faire vivre l'établissement public et d'y débattre autant des questions de recherche que du développement de nos relations internationales.